



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Steve Perreault, président, et tenue le 20 septembre 2023 à 14h30 à la salle 24H Tremblant de la bibliothèque Gaston-Miron située au 83, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Monsieur Michel Bédard, représentant de Mont-Blanc
Madame Marie-Lise Daigle, représentante de Val-des-Lacs
Madame Monique Allaire, représentante Sainte-Lucie-des-Laurentides
Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin

SONT ABSENTS:

Monsieur Frédéric Broué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts
Monsieur André Ibgby, représentant d'Ivry-sur-le-Lac
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Madame Dominique Forget, représentante Val-David

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Monsieur Jean Léo Legault, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Steve Perreault, la séance ordinaire est ouverte à 14h43.

RÉSOLUTION 869-09-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Embauche de Luc Deschamps, inspecteur en environnement – gestion des matières résiduelles
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
 - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 013-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi.
 - 5.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 888 900\$ qui sera réalisé le 26 septembre.
 - 5.4 L'acceptation de l'offre de financement de Caisse Desjardins de Mont-Tremblant pour le refinancement des règlements d'emprunt numéros 005-2017, 007-2018 et 012-2021.
6. **OPÉRATIONS**



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

- 6.1 Permanence de Messieurs Michel Hébert, Pierre Balkley et Claude Joly au poste de chauffeur-opérateur
- 6.2 Fin du lien d'emploi de Monsieur Samuel Monette et de Monsieur Miles Miller
- 6.3 Autorisation de vendre les camions C-02 et C-03
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 870-09-2023 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 juin 2023**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Bédard :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 871-09-2023 **EMBAUCHE DE LUC DESCHAMPS À TITRE DE INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT –** **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite procéder à l'embauche d'un inspecteur en environnement – gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Léo Legault, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim recommande l'embauche de Monsieur Luc Deschamps;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim a procédé à l'embauche de Monsieur Luc Deschamps à compter du 5 au 20 septembre 2023, conformément aux dispositions du règlement numéro 013-2021;

Il est proposé par Madame Marie-Lise Daigle :

D'APPROUVER l'embauche de Luc Deschamps, inspecteur en environnement – gestion des matières résiduelles;

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Régie le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

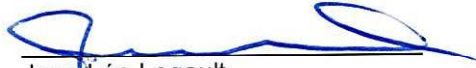


No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Jean Léo Legault

RÉSOLUTION 872-09-2023 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 16 juin au 15 août 2023 totalise 330 480.26 \$ et se détaille comme suit :

Traitements bancaires :	99 781.56\$
Salaires et remboursement de dépenses du 16 juin au 15 août 2023 :	230 698.70\$
Total :	330 480.26 \$

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 16 juin au 15 août 2023 totalisant 330 480.26 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jean Léo Legault, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Jean Léo Legault

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 013-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier par intérim procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 16 juin au 15 août 2023 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 873-09-2023 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 888 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des Trois-Lacs souhaite emprunter par billets pour un montant total de 888 900 \$ qui sera réalisé le 26 septembre 2023, réparti comme suit :



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
005-2017	55 100 \$
007-2018	546 800 \$
012-2021	287 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 012-2021, la Régie intermunicipale des Trois-Lacs souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Michel Bédard :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 26 septembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mars et le 26 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le secrétaire-trésorier par intérim;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	130 000 \$	
2025.	137 200 \$	
2026.	144 800 \$	
2027.	152 800 \$	
2028.	161 300 \$	(à payer en 2028)
2028.	162 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 012-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 septembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 874-09-2023

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DE CAISSE DES JARDINS DE MONT-TREMBLANT POUR LE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 005-2017, 007-2018 et 012-2021

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 26 septembre 2023, au montant de 888 900 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

1 - CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT

130 000 \$	5,63000 %	2024
137 200 \$	5,63000 %	2025
144 800 \$	5,63000 %	2026
152 800 \$	5,63000 %	2027
324 100 \$	5,63000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,63000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

130 000 \$	5,67000 %	2024
137 200 \$	5,67000 %	2025
144 800 \$	5,67000 %	2026
152 800 \$	5,67000 %	2027
324 100 \$	5,67000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,67000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

130 000 \$	5,65000 %	2024
137 200 \$	5,55000 %	2025
144 800 \$	5,35000 %	2026
152 800 \$	5,35000 %	2027
324 100 \$	5,25000 %	2028

Prix : 98,85000

Coût réel : 5,70891 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT pour son emprunt par billets en date du 26 septembre 2023 au montant de 888 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 005-2017, 007-2018 et 012-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 875-09-2023

PERMANENCE DE MESSIEURS MICHEL HÉBERT, PIERRE BARKLEY ET CLAUDE JOLY AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Hébert a été embauché au poste de chauffeur-opérateur à compter du 27 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Hébert a terminé sa période de probation le 30 juin 2023;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Barkley a été embauché au poste de chauffeur-opérateur à compter du 11 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Barkley a terminé sa période de probation le 28 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Joly a été embauché au poste de chauffeur-opérateur à compter du 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Joly a terminé sa période de probation le 5 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur David Bergeron, recommande de confirmer la permanence de Messieurs Michel Hébert, Pierre Barkley et Claude Joly;

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'ACCEPTER la permanence de Monsieur Michel Hébert à compter du 30 juin 2023 conformément aux dispositions de la convention collective.

D'ACCEPTER la permanence de Monsieur Pierre Barkley à compter du 28 juillet 2023 conformément aux dispositions de la convention collective.

D'ACCEPTER la permanence de Monsieur Claude Joly à compter du 5 septembre 2023 conformément aux dispositions de la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 876-09-2023

DÉMISSION DE MONSIEUR SAMUEL MONETTE ET MONSIEUR MILES MILLER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Samuel Monette a démissionné de son poste de mécanicien en date du 7 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Miles Miller a démissionné de son poste de chauffeur-opérateur en date du 18 août 2023;

Il est proposé par Monsieur Michel Bédard :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Samuel Monette et de lui transmettre une lettre de remerciement pour le travail accompli au sein de la Régie.

DE PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Miles Miller et de lui transmettre une lettre de remerciement pour le travail accompli au sein de la Régie.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 877-09-2023

AUTORISATION DE VENDRE LES CAMIONS C-02 ET C-03

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite se départir des camions à chargement latéral numéro C-02 et C-03;

Camion C-02 : International 2013 70S 1HTGSSJT1DJ145239
Camion C-03 : International 2013 70S 1HTGSSJT8DJ145240

Il est proposé par Madame Marie-Lise Daigle :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à procéder à la vente des camions numéros C-02 et C-03.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

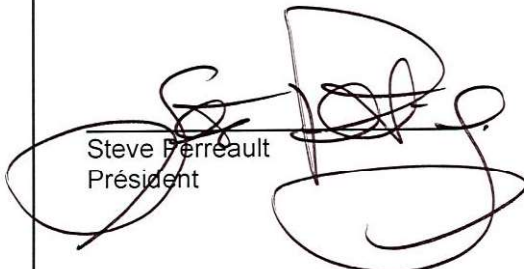
Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 878-09-2023 **LEVÉE DE LA SÉANCE**


L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Monique Allaire de lever la présente séance à 14h45.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



Steve Ferrièreault
Président



Jean-Léo Legault
Directeur général et secrétaire-trésorier par
intérim